



COMPTE-RENDU CGT CSE DU 10 NOVEMBRE 2020

Ce document n'est pas un compte-rendu exhaustif de tous les échanges qui se sont tenus au cours de la réunion, mais destiné à vous informer des principaux points abordés lors de la réunion, avec une analyse de notre syndicat si nécessaire.

Approbation du P.V du CSE du 20 octobre

Approuvé à l'unanimité après modifications.

Information et consultation sur le projet de décision unilatérale relative au versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

La DG a fait parvenir le document en amont de cette réunion afin de procéder à la consultation officielle du CSE, qui reprend les échanges ayant eu lieu le mois dernier.

La DG informe avoir reçu une notification du Conseil Départemental, qui va octroyer une prime à hauteur de 500 € pour chaque salarié présent. Cette enveloppe va donc amoindrir d'environ 50% le coût pour l'association. Les modalités d'attribution seront affichées dans les établissements et sur EDEDOC.

Les organisations syndicales demandent modification de la période de référence pour une cohérence avec les dates retenues pour le versement de la prime d'engagement. Refus de la DG qui indique s'appuyer sur ce qui a été mis en place dans la fonction publique hospitalière.

Point sur la crise sanitaire et le nouveau confinement : protocole, télétravail, cas de COVID, déclenchement du plan bleu, nomination des référents COVID, visites à domicile, équipements de protection individuelle, organisation des établissements

Information sur la constitution d'une cellule de crise.

Le plan bleu doit exister au sein de chaque structure afin de spécifier les mesures prises dans le cadre de la pandémie. Il sera présenté lors des prochaines réunions RP.

La désignation de référents COVID est obligatoire. L'association a fait le choix de nommer le directeur médical associatif comme médecin référent, tous les RE sont référents de leur établissement.

Centralisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle) à l'ESAT Jean Genève. Les établissements doivent avoir suffisamment de stock pour un fonctionnement à 15 jours. Des

difficultés d'approvisionnement persistent : masques FFP2, masques inclusifs, blouses, kits de mobilité en cas de reprise des VAD).

Des formations sur l'hygiène et les gestes barrières doivent être mises en place.

Zone COVID à identifier dans chaque établissement (lieu spécifique ou chambre du résident).

Port du masque dès 6 ans (certificat médical à produire en cas de contre-indication).

Question du port du masque sur le lieu de vie personnelle : qu'est-ce que le lieu de vie personnelle ?

Restauration des professionnels : difficultés de compréhension liées à l'interdiction de partager un repas dans une salle commune alors que cela se fait pour des usagers. La CGT fait part du manque de lien et de communication dont souffrent désormais certains professionnels et évoque les risques psycho-sociaux qui pourraient découler de cet isolement forcé.

Télétravail : la cellule de crise a réalisé un inventaire des tâches et missions éligibles au télétravail partiel : assistant de service social, chargé d'insertion, coordination, temps de préparation... Echanges autour du matériel à mettre à disposition

Les personnels paramédicaux pourront effectuer des téléconsultations. La CGT questionne sur ce vocabulaire qui fait son apparition, demande à quoi cela correspond et interroge sur la nécessité de détenir un agrément spécifique (terme très médical loin d'être anodin).

La DG indique que le télétravail est fortement préconisé par le gouvernement, et non obligatoire. Une décision sera prise en fin de semaine pour connaître l'application qui en sera faite au niveau associatif à compter du 16 novembre. Pour la CGT, l'employeur ne remplit pas son obligation de protection des salariés en agissant ainsi.

Une information hebdomadaire sur les cas COVID sera transmise.

La CGT évoque la situation anxiogène liée à l'absence de lieu pour déposer les équipements usagés, et demande une vigilance particulière sur les personnels des services logistiques très fortement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire.

Avis sur l'article 2 de l'accord GPEC et bilan social 2019

Avis défavorable de la CGT (document en annexe), pas d'avis de la CFDT.

Réponse de la DIRECCTE sur les emplois du temps de l'UPAES

La DIRECCTE demande à ce que les temps de pauses de l'ensemble des salariés de l'association apparaissent dans tous les documents de décompte du temps de travail, même si elles sont rémunérées.

La DG indique être dans l'obligation de se mettre en conformité du droit du travail (fortes pénalités dans le cas contraire). Objectif à atteindre d'ici janvier 2021.

Temps de coordination pour les éducateurs spécialisés

La note de 2001 s'applique, à savoir 1/20ème du temps de travail consacré à la coordination, quel que soit le nombre d'usagers suivis.

La CGT fait part des nombreuses disparités selon les établissements. La DG indique que cette fonction de coordination sera évaluée en 2021.

Quelles avancées sur la situation de l'IEMFP ? Régulation, analyse de la pratique, expertise, groupe de travail sur la bientraitance ?

Les sessions d'analyse de la pratique sont suspendues en raison du COVID.

La DRH informe qu'une rencontre est prévue le 20 novembre avec la médecine du travail et l'inspectrice de la DIRECCTE afin de mettre en place la régulation en décembre ou janvier.

La CGT exprime son inquiétude et craint que cette étape ne soit minimisée puisque le terme d'expertise est remplacé par celui de régulation...

Plan Vigipirate : quelles sont les consignes ?

L'association n'a pas reçu de consignes particulières. Les établissements ayant des unités d'enseignement doivent appliquer les mêmes consignes que les écoles.

Règlement intérieur du CSE

Le document va être mis en page en intégrant les diverses modifications pour être adopté et signé le plus rapidement possible.

Réponse de la Direction Générale sur la récupération des jours fériés

La DRH rappelle la règle du repos compensateur de la CCN51.

Le sujet va être abordé en CODIR pour une harmonisation des pratiques et la DG apportera une réponse ultérieurement. La CGT souligne que les salariés des foyers et des MECS ont les établissements ouverts 24h/24h 365 jours par an. La première période de confinement a été très dure et ils ont travaillé sur site. Pour la CGT, il n'est pas normal que l'association réclame des heures à ces professionnels.

Situation financière des ESAT au 30 septembre 2020

Le maintien du remboursement du salaire des travailleurs handicapés par l'Etat pendant la période COVID a permis d'obtenir des résultats équilibrés sur les deux ESAT.

Point plateforme SESSAD : déménagement et travaux, incidences pour les établissements qui perdent leur SESSAD, organisation de l'équipe de direction

Pas d'avenant au contrat de travail mais une lettre informant du changement de lieu de travail pour les salariés concernés.

Pas de perte d'agrément du dispositif DITEP pour l'ITEP de Igon.

Professionnels identifiés avec plan de formation adapté.

SESSAD DV/DA : M. T R : responsable établissement (RE)

SESSAD Castel et Igon : M. L C (RE) et M. M M (chef de service)

Retour sur le projet de cuisine centrale et le rapport d'expertise du bureau d'étude

Pas de retour à ce jour.

Point sur les emplois du temps des veilleurs de nuit de l'UPAES et de Borce

Passage de 35 à 36 heures pour les veilleurs de nuit de l'UPAES et la MECS de Borce. Cela implique l'actualisation de l'avenant n°3 de l'accord sur les RTT (intégration du foyer Cordey également).

Nouvelle organisation du service externat de l'UPAES (HD+DAED)

La réunion du 27 octobre a validé l'organisation retenue pour 3 mois avant évaluation, permettant une meilleure couverture des plages horaires.

Point sur le projet d'accueil des jeunes sans solution au Hameau Bellevue

Projet ciblé par le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) il y a 2 ans. Un pavillon du Hameau Bellevue, actuellement en travaux de rénovation, accueillera des jeunes « sans solution » durant les périodes de vacances scolaires.

Les professionnels référents pourront accompagner ces jeunes sur la base du volontariat. La CGT alerte sur les désorganisations que cela peut engendrer au sein des structures d'origine s'il n'y a pas de remplacements.

Les séjours de répit proposés au mois d'août seront-ils reconduits en 2021 ?

Rien n'est acté à ce jour puisque ces séjours étaient liés à la période de confinement du printemps.

Réflexion en cours sur des séjours adaptés proposés à Socoa, Arette et sur l'internat de Plan Cousut en août 2021.

Pouvons-nous maintenir les moments conviviaux sur cette fin d'année avec la crise sanitaire actuelle ?

Réponse négative de la DG, qui pourra évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nationale.

Retour sur la rencontre avec la mairie de Biarritz au sujet de la piscine de l'IME Plan Cousut

La rencontre a permis de faire connaissance et d'interroger sur les conditions d'exploitation de la piscine par la municipalité (travaux, circulation au sein de l'IME, public accueilli...).

Un bureau d'étude doit prendre contact avec le DT et la RE de Plan Cousut.

Une nouvelle rencontre est programmée début janvier 2021.

Une note a été communiquée à l'équipe de Plan Cousut.

Calendrier des réunions CSE pour le premier semestre 2021

Les réunions du CSE se tiendront les 19 janvier, 23 février, 16 mars, 6 avril, 11 mai, 15 juin et 6 juillet 2021.

Point recrutement : RE UPAES, RE CMPP Pau, DT Béarn,....

RE UPAES : recrutement de Madame B pour 3 mois.

RE CMPP Pau : recrutement en CDI suspendu, intérim toujours en cours.

DT Béarn : Monsieur B retenu sur CDD

Chef de Service Igon : recrutement à venir

Questions diverses

Entretien des locaux : constat d'un manque de personnel sur certains établissements. Etudier la possibilité de renfort par les salariés du secteur PEVLC. La DRH demande à ce que les besoins soient bien identifiés.

Restaurant d'application de l'UPAES : endommagé suite à un incident, la DG informe être en attente des devis pour la réalisation des travaux.

Comité éthique : B S et I Z sont candidats pour le CSE.

RETEX : quels retours ? Problèmes de connexion pour certains professionnels.

BDES : la mise à jour des documents n'est pas encore effective.

La délégation CGT au CSE